Leur tolérance

A bout d'arguments, on en arrive de suite, chez nos adversaires, aux personnalités! C'est d'ailleurs le procédé de polémique habituel dans le clan radical socialiste.

Aujourd'hui c'est une diatribe qu'on essaie de rendre bien méchante contre un honorable fonctionnaire retraité, M. le capitaine Sant.

Des attaques de ce genre n'atteignent certainement pas un homme qui jouit à Tourcoing de la considération universelle. Si nous les relevons, c'est pour montrer combien on est tolérant du côté adverse.

M. le capitaine Sant, décoré de la Légion d'honneur, fonctionnaire retraité, oser se mettre en opposition à la liste de M. Dron! Quelle noire ingratitude!

Permettez, si M. Sant a été l'objet d'une distinction à laquelle tout le monde ici a applaudi, si M. le capitaine Sant jouit d'une retraite bien gagnée, vous ne le contesterez pas, c'est que M. le capitaine Sant a rendu des services au pays : c'est le pays qui l'en a récompensé et ce n'est pas tel ou tel gouvernement!

Et parce que M. le capitaine Sant a usé sa santé et ses forces au service du pays et qu'il en a été récompensé, vous voulez qu'il cesse d'être un homme libre!

Là voilà bien votre tolérance!

Un démenti à l'« Avenir »

Dans son numéro de samedi l'*Avenir* s'est livré, suivant son habitude, à des insinuations malveillantes contre l'un des candidats de la liste de l'Union Sociale et Patriotique, sans le nommer, mais en le désignant assez clairement «un gros industriel de la rue de Roubaix aujourd'hui en tête de la liste des patrons.»

Voici le démenti très catégorique qui a été adressé à l'*Avenir* par M. Hilaire Binet, visé par l'article en question :

Tourcoing, 5 mai 1900.

Monsieur le Directeur de l'« Avenir de Roubaix-Tourcoing »,

En réponse à l'allusion que vous faites dans votre numéro du dimanche 6 mai au sujet de l'emploi que j'aurais refusé à un Français parce qu'il était Français, j'ai le plaisir de vous faire savoir que j'ai donné le dit emploi à M. J. Ruming, âgé de 26 ans, classe 1894, ayant fait son service militaire à Amiens et ayant encore deux fois 28 jours et une fois 13 jours de service à faire. Cet employé ne connaît pas un mot de flamand.

Votre bonne foi a donc été surprise et je compte sur votre impartialité pour insérer la présente rectification sans aucun retard. Je vous en remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités les plus distinguées.

H. BINET.

***

AVIS. — Les électeurs qui n'auraient pas reçu leur carte sont invités à se présenter à l'Hôtel de Ville, bureau des élections.

Ce bureau sera ouvert de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

***

LES AFFICHES

Les affiches suivantes ont été placardées :

AVIS
EN GREVE

Louis Montaine, contremaître et candidat de l'Union sociale et patriotique, porte à la connaissance des ouvriers de la filature de laine que s'ils lui font l'honneur de l'envoyer à la mairie, dès lundi, il demandera une entrevue avec leurs délégués pour prendre connaissance de leurs revendications. Après les avoir étudiées, il sollicitera une entrevue avec le Syndicat des patrons pour essayer de mettre fin à cette malheureuse grève qui risque de se prolonger et de mettre bien des familles dans la misère.

Tous peuvent compter sur ma loyauté.

Le candidat : Louis MONTAINE.

L'affiche suivante a été placardée samedi :

UN PATRIOTIQUE APPEL
AUX COMBATTANTS DE 1870

Camarades : Vous avez vu nos noms sur la liste des Candidats opposés aux collectivistes-révolutionnaires. Ce n'est pas, croyez-le bien, une vaine ambition qui nous fait accepter cette candidature. Notre principal but est de combattre : Ceux qui, se disant républicains, sont les pires ennemis de la république, ceux qui crient à bas l'armée, ceux qui, inconscients de leurs actes et de leurs paroles, font le jeu de l'étranger et laisseront notre pays désarmé à la merci des Anglais et des Allemands.

Vous avez entendu parler de l'agression dirigée dans une commune voisine contre notre Président qui, lui aussi, combat pour la patrie.

Vous le connaissez assez pour savoir que vous le trouverez toujours incapable d'une lâcheté, sur le chemin du devoir et de l'honneur.

C'est la même cause que nous défendons.

François Liétard, Honoré Lepers, Louis Montaine, Victor Sant, Emile Deprey, Gustave Desrousseaux-Marthe.

La situation électorale dans les communes

A BONDUES, une liste a été lancée dans la soirée de samedi, par M. Zacharie Mullier ; cette liste porte comme titre : « Candidats du parti ouvrier » et contient des noms parfaitement inconnus. Cette liste n'a dailleurs aucune chance et le triomphe des liste n'a d'ailleurs aucune chance et le triomphe des

A LINSELLES, une liste dite de conciliation a été formée, à la dernière heure également, par M. Mullez, vétérinaire : elle renferme six noms de la liste municipale, à l'exclusion de l'honorable M. D'Halluin. On peut prédire à cette liste un échec complet.

A RONCQ, une liste radicale socialiste a vu le jour à l'instigation de M. Dumoulin. Cette liste a donné lieu aux deux protestations suivantes.

« Le soussigné Hennion Fleurisse, rentier à Roncq, à la vallée, proteste contre son inscription sur la liste dont le premier inscrit est M. Dumoulin, comme sur toute autre liste.

» Il n'a autorisé personne à faire usage de son nom.

» Roncq, le 5 mai 1900.

(Signé) : HENNION FLEURISSE. »

M. Henri Deschamps, tisserand, rue des Chats-Huants, n° 8, à Roncq, proteste contre l'abus qui a été fait de son nom dans une liste de candidats aux élections municipales et déclare n'être pas candidat.

(Signé) : HENRI DESCHAMPS.

Ici encore, la liste municipale a toutes chances de passer.

A HALLUIN, les collectivistes présentent les mêmes candidats, dont quelques-uns inéligibles, dans les sections du centre et du nord. Au Colbras, les radicaux ont formé une liste de trois candidats : l'un d'eux, M. Joseph Lefebvre, a protesté contre l'abus qui a été fait de son nom. Toutes les chances sont pour la liste municipale.

A MOUVAUX

L'heure de l'affranchissement a sonné! c'est aujourd'hui que les électeurs de Mouvaux secoueront le joug de cette administration municipale qui n'a amené que discorde et divisions. Des hommes courageux sont entrés bravement en lutte pour renverser cette domination. Ces hommes sont connus par la droiture de leur caractère, par la pureté de leurs intentions, par leur désintéressement ; réunis sous le drapeau de l'Union sociale et patriotique, tous patriotes ayant affirmé déjà leur dévouement à la patrie, ils viennent se mettre résolument à la disposition de leurs concitoyens, sans crainte comme sans reproche, pour tenir tête au radicalisme allié au collectiviame révolutionnaire. Ces hommes-là sont dignes de tous les suffrages. Que les électeurs ne se laissent pas impressionner par quelques vaines menaces. Qu'ils remplissent leur devoir dans toute la plénitude de leurs droits et l'indépendance qui appartient au citoyen français, et la liste de l'Union sociale et patriotique triomphera à la grande confusion d'une administration qui a fait son temps et est réprouvée par la grande majorité des Mouvallois!

BONDUES

Le Conseil municipal sortant adresse aux électeurs la proclamation suivante :

Chers Electeurs,

Bondues est dans le progrès!

Qui pourrait en douter?

Dans votre village les routes ne laissent rien à désirer.

Les trottoirs sont bien tenus et déjà, ainsi que nous l'avions promis, les rues commencent à être éclairées.

Vous savez, du reste, que le Conseil s'engage à faire tout ce qui dépendra de lui pour avoir l'électricité.

Vous n'ignorez non plus, chers Electeurs, que par ailleurs on s'efforcera d'y ajouter des métiers actionnés par un moteur, dans les maisons ouvrières.

Suivez-nous donc et nous donnerons à la commune une grande prospérité.

Indiquons rapidement ce que nous avons fait, notre passé est garant de l'avenir.

Chaque année, le Conseil vote :

1° 3.500 fr. pour le Bureau de bienfaisance.

2° 600 fr. pour la Société de secours-mutuels.

3° 25 fr. par enfant de famille indigente qui fait sa première communion.

4° 20 fr., au 14 juillet, sont donnés aux Sociétés reconnues.

5° Huit bourses de 120 fr. chacune, pour l'assistance de vieillards indigents à domicile ; total : 960 fr.

En plus de cela, le Conseil a

1° Sollicité et obtenu la dispense militaire, à titre de soutiens de famille, de 20 jeunes gens ou réservistes.

2° Voté les fonds nécessaires pour l'organisation d'un Festival qui a fait l'admiration des habitants et des nombreux étrangers.

4° Le 15 avril dernier, le Conseil émet un avis favorable au maintien des combats de coqs et vote l'élargissement du sentier ou va se bâtir le bureau de poste.

5° Voté une subvention pour le carrousel en voiture qui a eu lieu au Mont de Bondues.

Et combien d'autres choses encore n'aurions-nous pas à ajouter à cette liste, si nous ne craignions pas, chers Electeurs, d'abuser de votre bienveillante attention.

Qu'il suffise de dire que, malgré ces dépenses considérables, le contribuable, ici paie jusqu'à trente et quarante centimes additionnels de moins que dans plusieurs communes voisines.

Mais vous savez à quoi vous en tenir, aucune plainte légitime ne peut être portée contre le Conseil, il ne craint aucune attaque.

Aussi, les 21 conseillers sortants viennent-ils, avec pleine confiance, solliciter le renouvellement de leur mandat, car vous pouvez compter sur leur entier dévouement.

Tous, indissolublement unis, protestent avec énergie contre l'abus qu'on pourrait faire de leurs noms sur des listes diverses.

Ils déclarent ne vouloir figurer que sur la liste du Conseil municipal sortant.

Electeurs,

Pas d'abstentions!

A RONCQ

Voici les candidats présentés dans la 1re section par le Conseil sortant : MM. Bonduel Ghestem Edouard ; Casier Jean-Louis ; Castelle Louis ; Catteau Rousselle Henri ; Chombart Louis ; Cornard Jules ; Delannoy Henri ; Delobel Emile ; Destombes Albert ; Destombes Desrumaux Louis ; Leconte Etienne ; Lepoutre Gustave, maire, conseillers sortants ; Laurent-Lefort Désiré, industriel ; Leys Albert, adjoint ; Manessiez Henri ; Selosse Henri, conseillers sortants ; Vienne Wacquez Louis, industriel.

A MARCQ-EN-BARŒUL

On nous communique la liste suivante de candidats dans la 1re section : Bourg. — MM. Augustin Delesalle ; Clovis Tiers ; Jean Baptiste Devoubaix ; Emile Catry ; Jules Dillies ; Jean-Baptiste Crépel ; Frédéric Desquiens ; Louis Delannoy, conseillers sortants ; Louis Libert, cultivateur ; Adolphe Tiers, ancien conseiller ; L'Abbé Dieu, supérieur du Collège ; Georges Grimbelle, cultivateur ; Edouard Fiquet, ancien conseiller ; Henri Cousin, cultivateur.

LES GRÈVES

Vendredi matin, les ouvriers de la filature de Messieurs Baratte et Compagnie étaient rentrés à l'usine, mais ils en sont ressortis presque de suite, par crainte, ont-ils avoué, de leurs camarades en grève.

A la filature de M. Paul Dewavrin, la reprise du travail a été complète.

Chez MM. Ach. et Pierre Pollet, vingt-six ouvriers de nuit se sont mis en grève, réclamant 25 cent. par nuit, soit un fixe de 18 francs par semaine au lieu de 16 fr. 50.

— Chez MM. Duvillier-Motte, le travail sera repris lundi.

Enfin, chez MM. P. et H. Laurent, filateurs, 32 rattacheurs se sont mis en grève demandant une augmentation de 2 %.

— On ne signale aucun fait sérieux. La journée de samedi a été calme. Les ouvriers se sont un peu promenés en ville mais ont gardé le silence.

— Ainsi que nous l'avions annoncé, samedi matin, quatre délégués ouvriers se sont rendus chez MM. Flipo frères et ont eu une entrevue avec quatre patrons. Cette entrevue commencée à dix heures du matin s'est prolongée jusque près de une heure. Aucune décision n'a encore été prise. Les questions de salaires et quelques-unes de règlement intérieur ont été agitées.

A l'issue de l'entrevue, un procès-verbal que nous reproduisons ci-dessous, a été rédigé et signé par les patrons et les ouvriers. En voici la teneur :

Les soussignés réunis ce 5 mai 1900 en vue d'une entente, reconnaissent exact le présent procès-verbal.

MM. Flipo proposent le tarif le suivant :

Fixe 3 francs par journée de 11heures.

Les primes calculées à l'ancien taux de 72 heures.

L'application de ce tarif au lieu du tarif de 0.25 c. à l'heure, des primes ramenées à 11 heures représente pour les ouvriers un avantage de 0.60 c. par semaine.

Il est confirmé dans cette réunion que l'ouvrier manquant sera provisoirement remplacé par un ouvrier supplémentaire, et en cas d'absolue nécessité les mèches seront cassées et les primes calculées proportionnellement au nombre de broches en marche.

Sur désir exprimé par les délégués un nouveau règlement d'intérieur sera étudié et appliqué suivant les désirs de la majorité des ouvriers.

L'amende de 10 c. pour casse de rouleau sera supprimée à moins d'un cas évident de sa mauvaise volonté.

Les délégués ont reconnu exacte la déclaration de M. Flipo faite hier devant M. le Préfet que la moyenne de la semaine du rattachage était de 24 francs pour 66 heures du 7 au 14 avril 1900. Ce chiffre a été constaté sur les livres de semaine.

M. le Préfet et M. le Maire ont conseillé aux ouvriers de faire un essai de deux mois dans ces conditions.

Les maisons travaillant pour MM. Flipo qui ont réduit leur semaine de six heures en appliquant la nouvelle loi accepteraient de prendre comme base le tarif de MM. Flipo.

Suivent les signatures : Flipo frères, Maurice Cauilles, Edmond Masurel, Charles Tiberghein, Henri Lambrare, Laurèje Charles, Louis Périn, Joseph Dujardin.

— Les délégués ouvriers ont alors déclaré qu'ils allaient rendre compte de l'entrevue à leurs camarades.

Ceux-ci en très grand nombre ont stationné devant l'usine pendant toute la durée de l'entretien.

FUNERAILLES DE M. THIRY, VERIFICATEUR DE DOUANES. — Les funérailles de M. Thiry, vérificateur de douanes à la gare de Tourcoing, décédé il y a quelques jours à la suite d'une bronchopneumonie contractée dans le service, ont eu lieu samedi matin à 9 heures et demie en l'église Saint-Christophe, au milieu d'une nombreuse affluence.

On remarquait M. Touzard, directeur de la douane, Hauville, inspecteur à Lille, Gallicien, inspecteur à Armentières, Moury, sous-inspecteur à Jeumont, Duterte, sous-inspecteur à Tourcoing, Mouy, capitaine à Roubaix, Vernerey, Lemoire, capitaines et lieutenant à Tourcoing, plusieurs autres capitaines et lieutenants du département.

On remarquait aussi en plus du personnel de Tourcoing et d'une nombreuse délégation de douaniers, MM. Frelier, directeur de l'octroi ; Vilain, commissaire central, une délégation de l'octroi, une de la police, etc...etc....

Le corps a été ensuite conduit à la gare, puis transporté à Marcq-en-Barœul où a eu lieu l'inhumation. police a ouvert une enquête. M. Dillies est assuré à six compagnies.

UN INCENDIE BOULEVARD GAMBETTA. — IMPORTANTS DEGATS. — Samedi soir vers dix heures, un incendie d'une certaine importance s'est déclaré dans l'usine de retordage et de fils gazés de M. Dillies.

C'est dans l'atelier des gazés que s'est déclaré le feu. Cet atelier est contigu au tissage de MM. E. et P. Toulemonde. Aussitôt l'alarme donnée, on courut chez MM. Toulemonde et c'est de cet établissement qu'on téléphona aux pompiers. Ceux-ci arrivèrent en quelques minutes et attaquèrent le feu qui fut bientôt circonscrit. Cependant les marchandises et les métiers se trouvant dans l'atelier continuaient à brûler. Enfin vers onze heures un quart, les pompiers furent maîtres du feu.

Cet incendie a occasionné des dégâts importants. Le patron les évalue à 150.000 francs environ, tant pour le matériel que pour les marchandises.

Chez MM. E. et P. Toulemonde, des dégâts ont aussi été occasionnés par l'eau.

Une quarantaine d'ouvriers et ouvrières vont être réduits à un chômage assez prolongé.

La cause du sinistre est inconnue, on ne sait encore si elle est accidentelle ou due à la malveillance. La

UNE ARRESTATION POUR FRAUDE. — Dans la matinée de samedi, les douaniers de service au Risquons-Tout ont arrêté un jeune homme de 17 ans, Auguste Desmet, rattacheur, demeurant à Tourcoing.

Ce jeune homme portait 18 kilos d'allumettes étrangères. Il a été conduit à Lille dans l'après-midi.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un manœuvre de maçon de M. Augustin Masquilier, Auguste Février, âgé de 22 ans, demeurant rue du Cymbale, a été blessé à l'œil droit par des éclaboussures de mortier. M. le docteur Cuisset lui a ordonné un repos de sept jours.

Aux magasins généraux, un homme de peine, Gustave Maquet, âgé de 21 ans, demeurant rue Sainte-Barbe, a reçu à la main droite un coup de crochet qui a produit une plaie assez profonde. M. le docteur Vanneufville a déclaré que le blessé subirait une incapacité de travail de huit jours.

A la filature de L. et F. Motte frères, Edouard Delathauwer, âgé de 38 ans, fileur, demeurant au Haut-Judas, a eu l'index droit pris entre une corde et une poulie. Un repos de dix jours lui a été prescrit par M. le docteur Desreumaux.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

UN ACCIDENT D'USINE.— Une ouvrière de la fabrique de tapis de MM. Herbaux a eu l'avant-bras pris dans l'arbre du bobinoir en plaçant une échevette.

M. le docteur Vienne de Tourcoing a constaté une fracture de l'os de l'avant-bras droit et a prescrit un repos de cinq semaines environ.

Communications

SOCIÉTÉ DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS DE TOURCOING.— Les sociétaires sont informés qu'il y a assemblée mensuelle, le lundi 7 mai à huit heures du soir, au local, Café du Centre. Tous les membres sont instamment priés d'y assister.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis 1 fr.

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
22, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le lmetière. Couronnes en tous genres. Téléphone. 55035

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS
Les amis et connaissances de la famille VANDENBERGUEVERRONS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Jules-Arsène Vandenberghe**, cultivateur, décédé à Croix, le 3 mai 1900, dans sa 55e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 mai, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, ferme de la Fontaine, à 9 h. 1/2. — L'Obit du Mois sera célébré le mardi 5 juin 1900, à 10 heures, en la même église. 68055d

Une Messe de Convoi et un Obit du Mois de 1re classe seront célébrés au Maître-Autel de l'église Notre-Dame de Lourdes, à Tourcoing, le lundi 7 mai 1900, à 9 heures et à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Philippe-Joseph Montagne**, époux de Dame **Adèle Belobel**, décédé à Tourcoing, le 26 mars 1900, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille BOUCHE-LEMAIRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame **Edmond Bouche**, née **Juliette-Marie-Thérèse Lemaire**, décédée à Hem, le 3 mai 1900, dans sa 32 année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 7 courant, à 10 heures, en l'église d'Hem. L'assemblée à la maison mortuaire, à la Vallée, à 9 h. 3/4. L'Obit du Mois sera célébré dans ladite église, le jeudi 31 mai 1900, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille DUBOIS-BECQUART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Elisa-Sylvie Becquart**, décédée à Roubaix, le 5 mai 1900, dans sa 84e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu, à 3 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DUBUS-BIACQ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame **Henri Dubus** née **Marie-Louise-Joseph Biacq**, décédée à Roubaix, le 3 mai 1900, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 6 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 7 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 h. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Industrie, 19.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 7 mai 1900, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Adèle-Esther Lemesre**, veuve de M. **Jean Baptiste Mouraux**, constructeur-mécanicien, décédée subitement à Roubaix, le 3 avril 1900, à l'âge de 73 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, le lundi 7 mai 1900, 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Julienne-Aline Hugeux**, décédée à Roubaix, le 1er mars 1900, à l'âge de 14 ans et 1 mois administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Pierre, à Croix, le lundi 7 mai 1900, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **François-Joseph Cocheteux**, maître-peintre, veuf de Dame **Apolline Buhem**, décédé subitement à Croix, le 8 mai 1899, dans sa 68e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 7 mai 1900, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Henri Brulois**, décédé à Roubaix, le 29 mars 1900, dans sa 35e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le mardi 8 mai 1900, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Madame **Elisabeth-Marie-Joseph Eeckman**, veuve de Monsieur **Gustave Legrand**, décédée à Roubaix, le 12 mai 1899, dans sa 46e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 54371

Première Communion. Demandez le Catalogue des dernières créations. Boucau-Vereecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 5 mai 1900

Présidence de M. SÉE, vice-président

Le vol de la rue de la Basse-Masure à Roubaix

Dans la nuit du 18 au 19 janvier dernier, des individus pénétraient chez M. Gonse, épicier, rue Basse-Masure, à Roubaix. Après avoir fracturé les volets, dans la salle de débit, ils prirent le tiroir du comptoir qui contenait une somme de 4 francs 50 et se sauvèrent avec. Mme Gonse avait entendu du bruit, elle était descendue mais n'avait rien remarqué d'anormal.

On n'aurait pas retrouvé les coupables si par hasard deux agents n'avaient passé par là à ce moment et n'avaient aperçu les deux individus qui, à leur approche, avaient pris la fuite ; ils ne purent les rattraper, mais ils les avaient reconnus, c'étaient Abel Trioux, 23 ans, forgeron, demeurant rue Dombasle, qui fut arrêté le lendemain à son domicile, et Victor Delvoye qui s'est réfugié en Belgique et y sera poursuivi.

Trioux nie les faits qui lui sont reprochés ; le Tribunal le condamne néanmoins en 3 mois et 1 jour d'emprisonnement.

L'explosion de l'usine des tramways au Breucq

Le jugement de cette affaire plaidée il y a huit jours a été rendu au début de l'audience. Le Tribunal déclare que les prescriptions relatives aux chaudières à vapeur n'obligent que les propriétaires de ces chaudières et les chauffeurs qui s'en servent directement ; que par suite, M. Foucart, poursuivi en sa qualité d'ingénieur, directeur de la Compagnie des Tramways, ne peut être déclaré punissable aux yeux de la loi ; par suite, sans avoir à étudier, dit-il, les autres moyens proposés, il acquitte M. Foucart purement et simplement.

UNE SERIE DE VOLS. — Lucien Gérondal, 32 ans, gazier, demeurant à Roubaix, rue Turgot, et Jules Lepers, 22 ans, gazier, rue Jacquart, sont poursuivis pour une série de vols. Le 28 avril, chez Mme Picavet, cabaretière, boulevard d'Halluin, ils ont pris de l'argent dans le comptoir ; une autre fois, dans un chantier, ils ont volé des madriers ; enfin, ils ont pris au préjudice de la Compagnie du gaz, un grand nombre d'outils pour une valeur importante, 300 francs environ.

Six mois de prison à Lucien Gérondal, 3 mois à Jules Lepers ; ce dernier bénéficie de la loi Bérenger.

UNE FEMME, Esther Dubuis, 31 ans, étiraguese à Roubaix, a été arrêtée mercredi dernier pour mendicité ; on lui reproche en outre une escroquerie commise au préjudice de M. Cattebecke, serrurier-poêlier, demeurant rue de Gand, à Tourcoing, chez qui elle a acheté un fourneau, en se disant épicière et indiquant même la maison qu'elle tenait.

Au Parquet, elle a donné le faux nom de Céline Dutilleul, c'était pour cacher une condamnation prononcée il y a peu de temps pour des faits analogues ; cette fois, le Tribunal lui inflige 40 jours de prison.

LA COLERE D'UN SALTIMBANQUE. — Lundi, vers midi, un saltimbanque, Alibert Demachy, arrivait avec sa carriole à Sailly-les-Lannoy, et voulut mettre ses chevaux dans la pâture de Mme Philomène Desmettre, cultivatrice, celle-ci essaya de l'en empêcher, il la bousculà avec le cheval et lui porta un coup de pied.

Demachy, qui était ivre, la menaça en outre d'incendier sa ferme.

Il est condamné à 15 jours de prison et 5 francs d'amende.

CHEZ UN MARCHAND de charbon et de beurre, M. Louis Demeyere, rue de Nice à Tourcoing, le vérificateur a trouvé deux des poids auxquels il manquait quelques grammes ; 6 jours avec sursis et 25 francs d'amende pour détention de faux poids.

AFFAIRES DIVERSES. — Camille Christiaens, 33 ans, tisserand à Roucq, poursuivi pour vol d'une somme de 30 francs, toutes les économies de son voisin de chambre, Alphonse Deghers, est acquitté. — Blanche Soudan, 28 ans, cabaretière à Roubaix, coups et bris de clôture, 24 heures de prison avec sursis et 50 francs d'amende. — Louis Tournel, 58 ans, ouvrier peigneur, à Wattrelos, outrages au gendarme Simon et dommages à la propriété mobilière d'autrui, 10 jours de prison et 11 francs d'amende.

Auguste Lernould, 62 ans, tisserand à Wattrelos, rue de Tourcoing, déjà gratifié de 24 condamnations, est poursuivi pour fraude : 24 jours de prison et 500 francs d'amende.

Gratuit le Catalogue Illustré de la fabrique de chaussures, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix.

FOIRE DE ROUBAIX

HIPPODROME DE ROUBAIX. GRAND CIRQUE RUSSE. — Dimanche, 6 mai, à 3 heures et à 8 heures du soir, débuts de M. G. Bédini, sportmen-jockey. Pour la première fois en France : La guerre Sino-Japonaise en 1895-1896. Grand ballet-pantomime en deux actes et trois tableaux. Lundi 7 et jeudi 10 mai, chaque jour deux grandes représentations à trois heures et à huit heures.

SALON DU GRAND CINEMATOGRAPHE FRANÇAIS. — A et L. Lumière Et Thévenon, Directeur. Programme : Avenue de la gare, Roubaix ; Les Chats boxeurs ; Défilé de la Garde Républicaine et des pompiers de Paris ; Cocher endormi ; Repas en famille au Japon ; Artillerie à Saumur, feu de 2 pièces ; Tempête en mer ; Championnat de lutte ; Les loisirs d'un réservistes ; Les bains à Milan.

CINÉMATOGRAPHE LUMIÈRE. — (Ex-fileuse de verre). — Boulevard Gambetta, Programme : Les pompiers de Roubaix ; Sortie de la messe aux églises St-Martin et Notre-Dame ; Passage des délégations syndicales le 1er mai ; Courses de taureaux à Séville ; Damnation de Faust, (scène à transformation en couleur) ; Ballet du feu ; Cocher endormi ; Auberge ensorcellée, etc.

MONTAGNES RUSSES. — Emplacement : Au Boulevard, entre la rue Pierre-de-Roubaix et la rue Desbonnets Vogue toujours croissante. Tout le monde veut en faire le trajet si mouvementé et si agréable.

Chaussures Boucau-Vereecke. Formes Américaines !!!

BELGIQUE

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — Séance du 9 mai 1900. — Le budget extraordinaire est mis en discussion. M. Grimard déclare que la gauche ne votera pas les crédits pour les fortifications d'Anvers ni ceux du chemin de fer électrique Bruxelles-Anvers. Il dit que si on ne disjoint pas du projet ces crédits, les socialistes empêcheront le vote du budget par tous les moyens.

M. Cousolant d'Alkemade s'efforce de justifier ces crédits. M. Woeste insiste pour reporter à la prochaine session le crédit de 34 millions relatif à la gare centrale et au Métropolitain.

M. de Smet répond que le gouvernement ne s'oppose pas au renvoi de la question des expropriations, mais qu'il ne peut céder sur celle des forts d'Anvers.

M. Delbeke déclare que, contrairement à l'attitude de son collègue, M. Coremans, il votera le crédit pour les forts d'Anvers, parce que le gouvernement lie la question crédits pour les forts à celle des crédits pour l'extension du port d'Anvers. L'intérêt des installations maritimes doit primer tout.

Après un nouvel échange d'observations, au cours duquel M. de Smet accentue sa déclaration qu'il pose la question de cabinet, on passe au vote : les crédits pour les forts sont adoptés par 66 voix contre 57 et 4 abstention.

La Chambre passe au vote sur la proposition d'ajournement du crédit relatif à la ligne électrique Bruxelles-Anvers. Adopté par 66 voix contre 55.

La proposition de M. Woeste tendant à ajourner le crédit relatif à l'établissement d'une gare centrale à Bruxelles est repoussée.

On passe à la discussion des articles. Ils sont successivement adoptés.

La séance est levée à 7 heures.

RENAIX. — *Grève générale des ouvriers tisseurs.* — Les ouvriers de quelques tissages de la ville ayant décidé de fêter le 1er mai, les patrons de ces établissements les ont prévenus que s'ils chômaient ce jour là, les ateliers seraient fermés jusqu'à la fin de la semaine.

Le chômage eut lieu quand même et le lendemain, lorsque les ouvriers se présentèrent chez leurs patrons, le travail leur fut refusé. Par suite, les ouvriers décidèrent la grève générale.

Ils demandent une augmentation de 20 0/0 sur les prix de façon et une diminution des heures de travail.

Une réunion a eu lieu hier soir à la Taverne de la Reine, le sieur Hallens, de Gand, s'y est fait entendre. De leur côté, les patrons ont eu aussi une réunion hier soir au Café Richard.

La ville est très calme, néanmoins on attend ce soir une trentaine de gendarmes de Gand.

TOURNAI

UN HOMME QUI TENTE DE SE JETER DANS L'ESCAUT. — Dans l'après-midi de samedi, vers quatre heures un homme aux allures excentriques se mettait en devoir d'ôter ses vêtements et manifestait son intention de se jeter dans l'Escaut près de la passerelle reliant la rue de l'Hôpital Notre-Dame à la rue Royale.

Des témoins l'en empêchèrent et eurent toute la peine du monde à maintenir l'individu jusqu'à l'arrivée d'un agent de police, qui, avec l'aide d'un spectateur le conduisit au poste de la 1re division.

En cours de route, notre homme qui paraissait pris de boissons, prétendait être le comte de Flandre.

Arrivé au poste de police le même individu se démena si bien qu'on dut le revêtir de la camisole de force. Son identité n'a pu être établie samedi.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Samedi soir, vers 3 heures, un camionneur laissa, par mégarde, tomber sur le pavé de la rue des Trois Coquelets, une cruche remplie de pétrole.

Le liquide se répandit dans une rigole le long de la maison de M. Taverne-Delaby, tanneur. A ce moment des curieux s'assemblèrent. L'un d'eux eut l'imprudence d'enflammer une allumette et de la laisser choir dans le liquide.

A l'instant même le pétrole ne forma qu'une flamme qui s'étendit tout le long du mur de l'habitation de M. Taverne-Delaby. Les murs, dont la bordure était goudronnée, prirent feu à leur tour et si le propriétaire n'avait eu la présence d'esprit de faire rapidement jeter des poussières et de l'eau, un incendie aurait pu se déclarer et détruire le bâtiment.

MOUSCRON

ADJUDICATION DES FUMIERS DE L'ABATTOIR. — Comme suite au vote du Conseil communal dans la séance du 2 mai dernier, le collège des bourgmestre et échevins de la ville de Mouscron porte à la connaissance des intéressés que le mardi 15 mai 1900, à 10 heures du matin, il sera procédé en la salle des séances du Conseil communal, hôtel-de-ville, à l'adjudication publique des fumiers et purin à provenir de l'abattoir, pour un an à partir du 15 mai 1900.

Si vous avez les **digestions pénibles, lourdeurs, somnolence, congestions** après les repas, prenez les Pilules Suisses et vous serez soulagé. 1 fr. 50. 68088d

HOTEL FERRAILLE
MENU DU DIMANCHE 6 MAI 1900
3 fr. 50, 1/2 Bordeaux
Potage Santé — Poulet aux champignons — Tête de veau en tortue — Filet béarnaise — Haricots verts maître d'hôtel
Fromage — Dessert 55725d

GUÉRISON SANS OPÉRATION DU
CANCER
LUPUS TUBERCULEUX
KYSTES, ULCÈRES, FISTULES, GLANDES
par le Docteur MONTAIGNE
spécialiste
160, rue de l'Ommelet
ROUBAIX 63960

LA VUE
conservée et rétablie
par l'emploi des verres spéciaux combinés et perfectionnés. Les personnes dont la vue est affaiblie par l'âge, par un travail assidu ou d'autres causes quelconques trouveront un soulagement immédiat par l'emploi de ces verres choisis méthodiquement pour chaque genre de vue. Nouveaux systèmes de montures de pince-nez et lunettes en or, argent et nickel ne tombant ni blessant le nez. **Verres cristal de roche axe. Lunettes depuis 0,75. Pince-nez depuis 1.25.** Spécialité de jumelles de théâtre, baromètre, Thermom